



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE CHAMBERY**  
Département de la Savoie

**DECISION DU MAIRE N° DDM-2025-085**

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23  
du code général des collectivités territoriales

**MODIFICATION N°1 DU LOT 15 ELECTRICITE DU MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DU BATIMENT PAUL BERT -2106**

Pour la passation de la modification n°1 du lot 15 électricité du marché 2106 travaux de rénovation énergétique et travaux connexes du bâtiment Paul Bert

EN CONSÉQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1, L.2194-2, R 2194-1 à R.2194-5 et R.2194-7 à R.2194-9.

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la Ville de Chambéry a conclu le 12 juillet 2024 un marché de travaux de rénovation énergétique et travaux connexes du bâtiment Paul Bert avec la société INEO RHONE ALPES AUVERGNE pour un montant initial de 154 000 € HT.

Considérant que la présente modification de marché a pour objet des prestations supplémentaires liées à un oubli dans le marché. La dépose / repose des câbles électriques en faux-plafond du R+2 de l'aile A est nécessaire pour la mise en place du flochage en sous face du plancher des combles. De plus, les commandes locales pour activer la fermeture ou l'ouverture des brise-soleils orientables dans les bureaux (en complément au mode automatique géré par la GTC) n'ont pas été prises en compte.

**DECIDE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La passation de la modification n°1 du lot 15 électricité du marché n° 2406 de travaux de rénovation énergétique et travaux connexes du bâtiment Paul Bert, conclue,

Entre la Ville de Chambéry, Hôtel de Ville, BP 1105, 73011 Chambéry cedex

Et

La société INEO RHONE ALPES AUVERGNE, 617 rue Denis Papin – 73290 LA MOTTE SERVOLEX

L'incidence financière résultant de la modification n°1 est de 10 185,32 euros HT et porte le montant du marché à 164 185,32 euros HT, soit une plus-value de 6,61 %.

ARTICLE 2°:

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°1.

ARTICLE 3°

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision Marchés**

Numéro attribué à l'acte : **DDM-2025-085**

Objet de l'acte : **MODIFICATION N° 1 DU LOT 15 ELECTRICITE DU MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DU BATIMENT PAUL BERT -2106**

Thème Préfecture : **1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant**

Date de l'acte : **05 mai 2025**

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : **073-217300656-20250505-lmc1H33633H1-AR**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H33633H1**

Date de transmission en Préfecture : **07 mai 2025**

Date de réception en Préfecture : **07 mai 2025**

Publication : **du 14 mai 2025 au 16 juillet 2025**